



POUR UN PLAN DE RELANCE FÉMINISTE !

www.oxfamfrance.org



OXFAM

En amont du Forum génération égalité (FGE), sommet des Nations Unies pour les droits des femmes, se déroulant à Paris du 30 juin au 2 juillet 2021 à Paris, **Oxfam appelle la France à adopter un plan de relance féministe.**

Ce forum, initialement prévu l'année dernière, devait célébrer les vingt-cinq ans de la conférence de Pékin de 1995. Cette conférence avait permis l'adoption de la déclaration de Pékin marquant une avancée majeure dans la reconnaissance des droits des femmes à l'international. Le FGE s'inscrit maintenant dans un contexte particulier : **celui de l'aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes partout dans le monde.** Il doit donc être un moment de remobilisation générale de l'ensemble de la communauté internationale pour éviter tout recul en matière des droits des femmes, et au contraire une occasion pour les Etats de prendre des mesures concrètes pour accélérer les efforts en matière d'égalité.

© Oxfam France juin 201

Cette note d'information a été rédigée par Sandra Lhote-Fernandes. Oxfam remercie Florence Lépine, Quentin Parrinello, Caroline Avan, Pauline Leclere, Louis Biddulph et Olivier Guérin pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter slhote@oxfamfrance.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une autorisation doit être accordée et des frais peuvent être demandés.

Photo de couverture : [Marie-Basile Mbarqa](#), auxiliaire de vie chez Logivitae, et [Claire Tran](#), actrice, cofondatrice et porte-parole de l'association Parents & Féministes, toutes deux partenaires d'Oxfam France dans la campagne « Nous avons le pouvoir citoyen-ne-s. Crédit photos : Oxfam/ Julien Prebel



LE RECUL DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DEPUIS LA CRISE DU COVID-19

FAITS ET CHIFFRES CLEFS

36 ANS

La pandémie a fait perdre 36 ans à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde. Les femmes et les filles devront désormais attendre 136,5 années pour connaître l'égalité (contre 99,5 ans avant la crise sanitaire).

Selon l'étude annuelle du Forum Économique Mondial de Davos.

64 MILLIONS

64 millions de femmes ont perdu leur emploi dans le monde. La perte de revenus féminins cumulée est estimée à plus de 800 milliards de dollars en 2020. C'est plus que le PIB combiné de 98 pays. En France, du fait de la crise, 1 femme sur 3 a vu son activité professionnelle s'arrêter.

Selon une étude d'Oxfam.

40%

DES FRANÇAISES

Lors du premier confinement, 40 % des Françaises ont consacré plus de quatre heures par jour à leurs enfants, le double des hommes. À la lecture de ces chiffres, on peut dire que les mesures de télétravail se sont avérées profondément sexistes.

Selon un rapport de la Fondation des Femmes.

49 FÉMINICIDES

A la date du 7 juin 2021, 49 féminicides ont été comptabilisés en France depuis le début de l'année. Le bilan de 2020 a également été lourd : 90 féminicides ont été enregistrés. Les violences conjugales ont explosé depuis le début de la crise du COVID : ils ont bondi de +30% durant le premier confinement. 30% des victimes de violences conjugales déclarent par ailleurs en réponse à une enquête de l'Ifop pour la Fédération nationale Solidarité Femmes que les violences qu'elles ont connues ont eu lieu pour la première fois pendant cette période.

35 MILLIARDS

Sur les 35 milliards du plan de relance de la France, 7 milliards seulement sont dédiés à des emplois considérés comme féminins. Fait marquant : le mot « femme » n'apparaît pas dans ce plan de relance préparé par le gouvernement français alors que les femmes se sont pendant plus d'un an retrouvées en première ligne face à l'épidémie.

Selon un rapport de la Fondation des Femmes.

47 MILLIONS

47 millions de femmes dans le monde ont basculé sous le seuil d'extrême pauvreté en 2020 du fait de la pandémie.

Selon ONU Femmes.

INTRODUCTION

La pandémie du Covid19 a déjà coûté la vie à plus de 4 millions de personnes à l'échelle de la planète et dévasté des communautés. En quelques mois, elle a frappé l'humanité entière et mis à l'arrêt l'économie mondiale. Pour la première fois dans l'histoire, les inégalités se sont aggravées simultanément dans tous les pays du monde. Face à ce « virus des inégalités », **les femmes sont les grandes perdantes**. En premières lignes face au virus, elles sont également les plus impactées par la crise économique et sociale.

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont les inégalités les plus structurantes et universelles de nos sociétés. Avant même l'apparition du Covid19, malgré des avancées notables, l'égalité entre les femmes et les hommes n'était pas une réalité à l'échelle de la planète. Aucun pays du monde n'avait atteint l'égalité. Les femmes devaient attendre un siècle avant de connaître un monde égalitaire¹. Les femmes sont pénalisées par un système économique injuste et sexiste où les richesses et les pouvoirs sont concentrés dans les mains d'une poignée d'individus, en grande majorité des hommes blancs, alors qu'elles sont surreprésentées en bas de l'échelle. La crise a frappé dans un monde où les femmes gagnent et épargnent moins, occupent de manière disproportionnée les emplois les plus précaires, sont éloignées de l'éducation et de la santé, s'occupent inégalement des tâches au sein des foyers et sont davantage victimes de violences sexistes et sexuelles.

En exacerbant les inégalités préexistantes, la pandémie a fait perdre 36 ans à l'égalité femmes-hommes². En quelques mois, les femmes ont davantage perdu leur emploi que les hommes, représentant 36 millions d'emplois perdus à l'échelle mondiale. Oxfam a calculé que les pertes de revenus des femmes représenteraient au moins 800 milliards de dollars en 2020, soit plus que le PIB de 98 pays combinés³. Alors que les pays du monde entier s'étaient accordés sur une feuille de route vers l'éradication de l'extrême pauvreté d'ici 2030, la pauvreté risque d'augmenter impactant principalement des femmes. 47 millions de femmes ont basculé sous le seuil de l'extrême pauvreté l'année dernière du fait de la pandémie. Selon les Nations Unies, les femmes représenteront toujours la majorité des pauvres d'ici 2030. Enfin, nous avons également assisté à une explosion du travail domestique non rémunéré sur le dos des femmes et une explosion des violences conjugales.

Partout dans le monde, les droits des femmes sont menacés. Sans mesures de rattrapage urgentes et ambitieuses, les inégalités entre les femmes et les hommes risquent de durablement s'aggraver. Pourtant, celles-ci ont été les grandes absentes des réponses à la crise du Covid19. Selon les Nations Unies, au premier mois de la crise seul un pays sur huit à travers le monde, soit 25 pays, a mis en place des mesures visant à atténuer l'impact économique et social de la crise sur les femmes et les filles⁴. Concernant la France, la Fondation des femmes a démontré que sur les 35 milliards des plans de relance sectoriels de juin 2020 seulement 7 milliards étaient dédiés à des emplois occupés par des femmes⁵, pourtant première impactées par la crise. Les Glorieuses avaient justement souligné que le mot « femme » était absent des documents de présentation du premier plan de relance de la France⁶. Pourtant des pays ont montré la voie. C'est le cas du Canada qui a annoncé

Les pertes de revenus des femmes représenteraient au moins 800 milliards de dollars en 2020, soit plus que le PIB de 98 pays combinés

en juin 2021 faire des droits des femmes une priorité de son plan de relance⁷.

En amont du Forum génération égalité (FGE), sommet des Nations Unies en faveur des droits des femmes **Oxfam appelle le gouvernement à mettre en place un plan de relance féministe**. Ce forum, initialement prévu l'année dernière, devait célébrer les vingt-cinq ans de la conférence de Pékin de 1995. Cette conférence avait permis l'adoption de la déclaration de Pékin marquant une avancée majeure dans la reconnaissance des droits des femmes à l'international. Le FGE s'inscrit maintenant dans un contexte particulier : celui de l'aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes partout dans le monde. Il doit donc être un moment de remobilisation générale de l'ensemble de la communauté internationale **pour éviter tout recul en matière de droits des femmes**, et au contraire **une occasion pour les Etats de prendre des mesures concrètes pour accélérer les efforts en matière d'égalité**.

Oxfam appelle la France à s'engager en faveur d'un plan de relance féministe, reposant sur 4 grands piliers :

1. Promouvoir des politiques publiques qui déchargent les femmes du travail domestique non rémunéré.
2. Corriger les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail.
3. Adopter une solidarité internationale féministe
4. Appliquer la budgétisation féministe aux plans de relance

PROMOUVOIR DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI DECHARGENT LES FEMMES DU TRAVAIL DOMESTIQUE NON-REMUNERE

L'assignation des femmes au travail domestique non rémunéré comme cause principale des inégalités

Le travail de soin, ou travail domestique non rémunéré, est indispensable pour nos sociétés et pour l'économie. Il regroupe des tâches diverses, de la garde d'enfants à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie physique ou mentale, en passant par tout un éventail de tâches domestiques quotidiennes (cuisine, ménage, lessive, gestion des factures, collecte d'eau et de bois de chauffage). Si personne n'investissait du temps, des efforts et des ressources dans ces tâches quotidiennes essentielles, les communautés, les entreprises et des pans entiers de l'économie seraient paralysés. Partout dans le monde, le travail de soin peu ou non rémunéré est assuré de façon disproportionnée par les femmes. **Avant la pandémie du coronavirus, les femmes réalisaient plus des trois quarts du travail non rémunéré et représentaient deux tiers de la main-d'œuvre assurant un travail de soin rémunéré⁸.**

Ce partage inégal des tâches, produit de normes sociales sexistes et patriarcales, constitue l'une des principales causes d'inégalité entre les femmes et les hommes. Il a longtemps assigné les femmes au rôle de « femme au foyer » et continue à freiner l'émancipation économique des femmes. La parentalité impacte de façon différenciée la vie et la carrière des femmes et des hommes. Du fait de la faiblesse et du coût des dispositifs de garde d'enfants elles vont plus que les hommes sacrifier leur carrière ou être contraintes de choisir des emplois à temps partiel pour pouvoir s'occuper des enfants. Une étude récente de la Fondation Bill et Melinda Gates⁹, montrait **qu'en 2018 les femmes étaient quinze fois plus empêchées de travailler que les hommes à cause des obligations de garde d'enfants**, représentant 600 millions de femmes empêchées de travailler. Même insérées dans le monde du travail, la parentalité pénalise davantage les femmes. Avec des congés parentaux très inégaux et donc d'une absence plus longue des femmes au sein des entreprises, elles vont faire face à des discriminations à l'embauche ou lors des évolutions de carrières. Comme sur l'ensemble de la planète, les femmes françaises consacrent davantage de temps au travail domestique non-rémunéré : en moyenne 3h26 par jour aux tâches domestiques contre 2h pour les hommes¹⁰.

En 2018, les femmes étaient quinze fois plus empêchées de travailler que les hommes à cause des obligations de garde d'enfants, représentant 600 millions de femmes empêchées de travailler

« Les responsables politiques doivent faire en sorte que les parents puissent accueillir leurs enfants dans de bonnes conditions, surtout auprès des populations défavorisées. Ça passe par une politique de santé publique : de la prévention, de l'action, et des moyens. Et une réforme ambitieuse des congés parentaux, qui aille plus loin que ce qui est prévu actuellement (...) je suis révoltée par le retard qu'a la France en termes de congé paternité et congé parental. Nous voulons un congé paternité / co-parent aligné sur le

congé maternité. Si les deux parents ont la même durée de congés, ils apprennent à s'occuper de l'enfant de la même façon». Claire Tran, actrice, cofondatrice et porte-parole de l'association Parents & Féministes

L'explosion du poids du travail domestique non rémunéré lors des confinements

Déjà injustement réparti, le poids du travail domestique non rémunéré s'est alourdi pendant les différentes périodes de confinement. Avec 90% des pays ayant fermé leurs écoles pendant plusieurs mois, impactant 1,5 milliards d'enfants ce sont en grande partie les femmes qui ont dû prendre le relai de la garde et de l'éducation des enfants.

En France, une enquête de l'Institut national d'études démographiques (INED), a montré que le télétravail avait été révélateur de profondes inégalités au sein des foyers¹¹. En moyenne, seulement un quart des femmes télétravaillaient dans une pièce où elles pouvaient s'isoler contre 41% des hommes. Chez les cadres, cet écart se creuse : seulement 29% des femmes disposaient d'une pièce dédiée au travail contre 47% des hommes. Selon une enquête menée par l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT (Ugict-CGT) lors du premier confinement, près de la moitié des mères interrogées avaient déclaré passer quatre heures supplémentaires par jour à s'occuper des enfants, contre près d'un quart des pères interrogés.

Une étude du Boston Consulting Group (BCG) a souligné le risque de retour en arrière en matière d'égalité femmes-hommes à cause du recours accru au télétravail¹². Cette étude dévoile que le travail des femmes a été davantage dégradé que celui des hommes, car elles ont plus eu de risque d'être interrompues par les enfants. Cette dégradation des conditions de travail risque de pénaliser sur le long-terme la réduction des inégalités au sein des entreprises.

Promouvoir des politiques publiques qui déchargent les femmes du travail domestique non-rémunéré

La France a fait le choix d'allonger les congés paternité de 11 à 28 jours, mesure devant être appliquée dès juillet 2021. Cette réforme va dans le bon sens. Néanmoins elle manque d'ambition pour réellement s'attaquer aux inégalités professionnelles. D'une part, le gouvernement a choisi de ne pas suivre la recommandation d'un « scénario volontariste » de l'IGAS proposant de porter le congé paternité à 6 semaines¹³. Ce scénario plus ambitieux était présenté comme traduisant une priorité plus marquée en faveur de l'atteinte de résultats en matière d'égalité et plus à même de réduire le « risque maternité » qui pèse sur les femmes avec ses conséquences négatives sur leurs conditions d'emploi. Cette réforme est également moins ambitieuse que certains de nos voisins européens. Le congé paternité en Espagne a été allongé à 16 semaines, soit la même durée que la mère biologique. En Finlande, le gouvernement avait annoncé son intention d'allonger à sept mois les congés parentaux, un congé égal aux deux parents et indemnisé.

D'autre part, avec seulement 7 jours obligatoires, la réforme risque de ne pas produire les effets escomptés. Une étude récente de l'observatoire

français des conjonctures économiques dévoile que depuis la dernière réforme des congés parentaux de 2015, moins de 1% des pères demandaient un congé parental à temps plein¹⁴. L'évaluation de l'OFCE souligne que la faible indemnisation des congés parentaux n'est pas l'unique facteur explicatif de ce faible recours aux congés parentaux. Les auteu- rices suggèrent que les congés parentaux sont encore considérés par la société « comme une affaire de femmes ». L'allongement du congé pa- ternité (dispositif différent du congé parental) ne prévoyant qu'un quart de sa durée comme obligatoire, risque de reproduire les mêmes effets : un non-recours aux congés par les pères du fait d'un biais genré de la parentalité.

La France ne dispose pas d'une offre d'accueil formel suffisante en termes de garde d'enfants. Selon l'édition 2020 du rapport de l'observa- toire national de la petite enfance¹⁵, le taux de couverture des modes d'accueil (l'ensemble des modes formels de garde) était seulement de de 59,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2018 en France. L'accueil proposé par les assistantes maternelles reste le premier mode de garde en France suivi des établissements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif, micro-crèches, crèches familiales et parentales), cou- vrant 20,1 % des enfants de moins de 3 ans. A cause de la faiblesse de l'offre des crèches publiques, ces dernières années ont été marquées par un essor des crèches privées. En 2018, 15 % des places en crèches étaient gérées par des acteurs privés, alors qu'avant 2004, la quasi-tota- lité de ces établissements étaient municipaux¹⁶.

La France est classée 19^e sur 41 au classement des pays riches en matière de garde d'enfants de l'UNICEF

L'UNICEF a élaboré un classement des pays riches en matière de garde d'enfants. Ce classement se base sur différents critères, notamment des critères d'accès, de prix et de qualité des modes de garde, mais aussi sur la durée des congés de naissance¹⁷. La France est classée 19^e sur 41 des pays de l'OCDE et de l'UE. Elle est particulièrement mal classée en matière d'abordabilité financière des modes de garde. Dans ce rap- port, l'UNICEF encourage les États à réfléchir à «un congé parental payé d'au moins six mois» et à «un accès universel à des services de garde d'enfants de qualité et abordables, de la naissance à l'entrée en première année d'école».

Recommandations d'Oxfam

L'inégale répartition des tâches au sein du foyer et son aggravation pendant la crise étant identifiées comme l'une des causes principales des inégalités professionnelles, elle doit être au cœur d'un plan de relance féministe. Oxfam appelle à des mesures ambitieuses pour décharger les femmes du travail domestique non rémunéré et une parentalité plus égalitaire :

- Allonger significativement et mieux répartir les congés parentaux. Par exemple, en suivant les recommandations de l'UNICEF, la France pourrait mettre en place un congé parental obligatoire et rémunéré d'au moins 6 mois réparti équitablement entre les deux parents.
- Renforcer le service public de la petite enfance, en visant que chaque enfant ait une solution de garde, en priorisant l'accès aux familles monoparentales.
- Mener des campagnes de sensibilisation en faveur d'un partage plus égalitaire des tâches domestiques et de la parentalité.

DES MESURES FORTES POUR CORRIGER LES INÉGALITÉS DANS LE MONDE DU TRAVAIL

L'héritage d'un système économique injuste et sexiste pénalisant les femmes

Les femmes sont pénalisées par un système économique injuste et sexiste où les richesses et les pouvoirs sont concentrés dans les mains d'une poignée d'individus, en grande majorité des hommes blancs, alors qu'elles sont surreprésentées en bas de l'échelle. Partout dans le monde, les femmes sont surreprésentées dans les emplois les plus précaires dans l'économie informelle ou dans les secteurs des services.

En France, les inégalités de salaire entre les sexes avaient diminué mais en 2018, les femmes avaient en moyenne des salaires inférieurs de 25% par rapport aux hommes¹⁸. Ces inégalités s'expliquent principalement par la place des femmes sur le marché de l'emploi. Au-delà des cas de discrimination pure sur des postes égaux, les inégalités proviennent d'une ségrégation professionnelle qui fait que les femmes ont tendance à être concentrées dans les mêmes métiers et secteurs où la rémunération est basse (la ségrégation dite horizontale) et, au sein d'un même secteur, elles sont moins représentées dans les emplois les plus rémunérés ou les plus qualifiés (la ségrégation dite verticale). **Les femmes sont concentrées dans 12 familles professionnelles, dévalorisées financièrement et socialement, où les qualifications et la pénibilité ne sont pas reconnues.** Les assistant.e.s maternelles, les employé.e.s de maisons, aides à domicile et aides ménagères, les secrétaires et secrétaires de direction, caissières demeurent des secteurs extrêmement féminisés. Dans ces secteurs, les conditions de travail sont précaires : faible rémunération et recours fréquent au temps partiel. **On appelle cette ségrégation professionnelle « le plancher collant », principal facteur d'inégalités économiques.** Historiquement, ces secteurs sont dévalorisés car ils sont considérés comme le prolongement des tâches domestiques non rémunérées incombant aux femmes telles que l'aide à la personne, la garde des enfants et les aides ménagères. Une grande partie de cette main d'œuvre est constituée de femmes issues des migrations où femmes dites « racisées », subissant des discriminations croisées : faible rémunération, manque de reconnaissance sociale, emploi précaire et discriminations raciales.

S'agissant de la ségrégation horizontale, les femmes sont sous-représentées dans les postes à responsabilités. Actuellement on trouve une seule femme à la tête d'un groupe du CAC40 : Catherine MacGregor directrice d'Engie. Cette dernière n'étant pas PDG, la présidence du groupe étant assurée par Jean-Pierre Clamadieu. Selon l'observatoire Skema de la féminisation des entreprises en 2020, les femmes ne représentaient que 20,3% des comités exécutifs du CAC40 alors qu'elles représentaient 33,72% de la population cadres, « vivier traditionnel de recrutement des dirigeants »¹⁹. Cette absence de femmes dans les instances de pouvoir est révélatrice du fameux « plafond de verre » auquel font face les femmes. Les instances dirigeantes des grandes entreprises françaises demeurent encore un « club d'hommes ». Selon notre étude « CAC 40 : des profits sans lendemain »²⁰, 5 entreprises du CAC40 n'avaient aucune femme dans leurs instances de direction (Arcelor, Bouygues, STMicroelectronics, Vinci et Vivendi) en 2019. Aucune des

En France, les inégalités de salaire entre les sexes avaient diminué mais en 2018, les femmes avaient en moyenne des salaires inférieurs de 25% par rapport aux hommes.

entreprises du CAC40 n'atteignaient la parité au sein des comités exécutifs, la seule à s'y approcher étant Danone, avec 42,9% de femmes y siégeant. **Le « plafond de verre » et les inégalités salariales se cumulent.** Plus on monte dans la hiérarchie au sein des entreprises, plus les écarts de salaires sont élevés. En France, selon l'INSEE, les 10 % des femmes les moins bien rémunérées ont un salaire inférieur de 7 % à celui des hommes. Au niveau médian, les femmes gagnent un salaire inférieur de 13% à celui des hommes. En haut de la pyramide des revenus, les 1% des femmes les mieux rémunérées gagnent un salaire inférieur de 34 % aux 1 % des hommes aux plus hauts salaires²¹.

« Aujourd'hui, des statistiques le prouvent très bien : 5% des interviews business sont réalisées des femmes, deux femmes PDG du CAC 40 et ont été éjectées très rapidement... C'est un lieu dans lequel les femmes n'ont pas leurs voix. Le milieu financier et le milieu économique perpétuent les inégalités. Ce sont des lieux de pouvoirs fondamentaux, et si les femmes ne sont pas dans ces lieux, on décidera toujours à leur place (...) À un moment où nous nous rendons compte que les économies ne sont plus résilientes aux périodes de crises, que l'avenir reste incertain, nous avons besoin d'un renouvellement du leadership. Cela passe par le fait de donner des moyens financiers aux femmes. Un plan de relance féministe est un plan qui place les femmes dans le monde de demain, qui est convaincue que la mixité est bonne pour la pérennité économique et surtout qui arrête d'invisibiliser cette partie de la population »

Eva Sadoun, co-fondatrice et, Présidente de la plateforme d'investissement dans des entreprises à impact social et environnemental LITA.co et co-présidente du Mouvement Impact France.

Exacerbations des inégalités économiques par la pandémie du Covid19

Les femmes ont été particulièrement impactées par la crise économique et sociale découlant de la pandémie de Covid19. Les femmes sont surreprésentées dans les secteurs de l'économie les plus durement touchés et les plus exposés au virus. A l'échelle mondiale les femmes représentent : 54% de la main d'œuvre du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, 72% du secteur domestique et 70% du secteur du soin et de l'aide à la personne²².

Avec 64 millions de perte d'emploi, Oxfam a calculé que **la pandémie a entraîné pour les femmes du monde entier une perte de revenus d'au moins 800 milliards de dollars en 2020**, soit plus que la richesse combinée de 98 pays²³. Les femmes ont davantage perdu leur emploi que les hommes.

La pandémie du Covid19 a rappelé les profondes inégalités de notre système économique injuste et sexiste. Pendant la crise, les plus grands supermarchés mondiaux ont distribué 98% des bénéfices à leurs actionnaires au détriment des femmes qui travaillent dans ce secteur. En 2018, il fallait plus de 4 000 ans à une ouvrière travaillant dans une usine de transformation de crevettes en Thaïlande pour gagner ce que le directeur général d'un supermarché américain gagne en moyenne en un an. **Ce chiffre est passé à plus de 5 700 ans en 2020**²⁴. En France, la grande distribution alimentaire a affiché des résultats exceptionnels en cette période de crise : en 2020, le secteur enregistre une croissance de 6,3% du chiffre d'affaires alors qu'en 2019 les ventes avaient progressé de moins

En 2020, il fallait plus de 5 700 ans à une ouvrière du secteur de la crevette en Thaïlande pour gagner ce que le directeur général d'un supermarché gagne en moyenne en un an.

de 1%. Le groupe Carrefour, côté en bourse, a vu ses bénéficiaires augmenter de 107% entre 2019 et 2020 et a augmenté ses dividendes de 114%. Mais les inégalités abyssales continuent à prospérer au sein du groupe puisque le PDG, Alexandre Bompard, gagne 430 fois plus que le salaire moyen de son entreprise. Les primes COVID versées aux salariés de Carrefour ne représentaient que l'équivalent de 2% des salaires du groupe²⁵.

Les caissières ont été l'une des professions « en première ligne » durant la crise. En France, 76% des employé·e·s de caisse sont des femmes. Entre 2017 et 2019, 55% des employé·e·s de caisse étaient à temps partiel. 37% gagnaient moins de 1 250 euros net par mois, 77% moins de 1 500 euros net, et le salaire net médian était de 1 300 euros net par mois.

Idem pour les professions du soin. Applaudies chaque soir en France pendant le premier confinement, la crise a rappelé la trop faible rémunération de ces métiers, occupés à 70% par des femmes. En 2018, le PDG du groupe pharmaceutique Sanofi gagnait ainsi plus de 343 fois le salaire moyen d'une aide-soignante française chargée d'administrer les produits de la marque à des patients²⁶.

La sociologue du travail Dominique Meda²⁷ avait souligné que la crise du Covid19 avait mis en lumière ces professions dévalorisées mais pourtant essentielles à la société¹.

« Le travail d'auxiliaire de vie c'est de venir en aide aux personnes en difficultés en général. C'est un travail que j'aime depuis toute petite et que j'aimerais toujours (...) Beaucoup de personnes ne connaissent pas bien ce travail d'auxiliaire de vie. On s'occupe des personnes âgées, des personnes en difficultés et ça c'est quelque chose de spécial. Il y a cette complicité, avec la confiance des personnes. Pour gagner leur confiance c'est difficile, mais à partir du moment où on la gagne, notre métier devient indispensable ».

Marie-Basile Mbarga, auxiliaire de vie chez Logivita

« Ce qui est très difficile dans le métier d'auxiliaire de vie, c'est le temps partiel subi. On fait en sorte chez Logivita qu'elles ne le subissent pas trop, on a à cœur de faire des temps pleins. Sinon, les personnes travaillent 4-5h dans la journée avec des coupures très longues entre chaque, faute de financement public adapté. C'est compliqué d'avoir un autre travail pour compléter les revenus. La moyenne nationale des auxiliaires de vie, c'est 800€ par mois. »

Dafna Mouchenik, directrice de Logivita, entreprise d'aide et de maintien domicile pour les habitants de Paris.

Enfin, des premières études montrent la recrudescence des inégalités salariales pures entre les femmes et les hommes. Le cabinet Deloitte observe qu'après plusieurs années d'amélioration, l'année 2020 marque une « rupture ». Les écarts salariaux constatés sont en hausse et reviennent aux niveaux de 2017 (avant l'introduction de l'Index pour l'égalité

¹ « Il y a une contradiction énorme entre la hiérarchie des salaires, de la reconnaissance sociale, d'une part, et l'utilité des métiers, d'autre part. Ceux qui sont au front sont certes des professions encore dotées de prestige, comme les médecins et les infirmières, mais il y a aussi en première ligne de nombreuses personnes qui appartiennent aux métiers du care (le soin et le prendre soin, les aides-soignantes, les aides à domicile, les auxiliaires de vie...), ou aux métiers de la vente, du nettoyage, du transport, de la production (les caissières, les livreurs, les transporteurs, les éboueurs...). Une partie de ces métiers sont l'objet d'une faible considération – on parle parfois de métiers peu qualifiés ou non qualifiés. Or, on s'aperçoit que ces activités sont aujourd'hui les plus importantes pour la vie et la survie de la société [...] Le fossé entre les deux hiérarchies, celle des rémunérations et celle de l'utilité sociale, est énorme. Nous redécouvrons l'utilité immense de métiers invisibles, de personnes peu considérées et le plus souvent très mal payées ».

professionnelle). En se basant sur les rémunérations à poste et temps de travail égaux (ce que l'Insee appelle « la part non expliquée » des inégalités salariales), le cabinet d'études estime ainsi que la différence de traitement passe de 3 % à 3,4 %, dépassant son niveau de 2018 (3,3 %)²⁸. Deloitte n'estime pas que la situation puisse s'améliorer en 2021 du fait de la faiblesse des enveloppes dédiées à la correction des inégalités : « face à l'incertitude économique, les mesures de prudence prises par les entreprises risquent ainsi de creuser davantage les écarts déjà constatés »²⁹.

Un bilan contrasté de la « grande cause nationale du quinquennat »

Depuis le début du quinquennat plusieurs mesures ont été adoptées en matière de correction des inégalités professionnelles, néanmoins celles-ci ont été insuffisantes pour réellement s'attaquer aux inégalités professionnelles dont sont victimes les femmes.

L'adoption de la loi « Avenir professionnel » en septembre 2018 oblige les entreprises de plus de 1 000 salariés à publier un score d'égalité professionnelle sur la base d'une batterie d'indicateurs². Si cet exercice fait rentrer la préoccupation des inégalités femmes-hommes dans la stratégie de l'entreprise et la réduction des inégalités professionnelles comme une obligation de résultat, la démarche reste limitée. D'une part, le détail des résultats par indicateur (écarts de salaires, augmentation, promotion, part des femmes parmi les hauts salaires) ne devait pas être rendu public dès les premiers exercices. D'autre part, les modalités de calcul retenues par le gouvernement ainsi que les marges de tolérance laissées aux entreprises ont été dénoncées par certaines centrales syndicales³⁰ comme permettant de minimiser la réalité des inégalités. Pour preuve, depuis son introduction les grandes entreprises françaises se prévalent presque toutes de bonnes notes, mêmes celles où la ségrégation professionnelle est très forte (en 2019 le groupe Carrefour avait une note de 85/100, note ne nécessitant aucun engagement pour réduire les inégalités de salaires). Dans son enquête sur l'année 2020, le cabinet Deloitte souligne que l'introduction de l'index pour l'égalité professionnelle n'a pas empêché la recrudescence des écarts de salaires.

Plus récemment, les députés de la majorité LREM ont déposé une proposition de loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle portée par la députée Marie-Pierre Rixain. Cette proposition de loi comporte des avancées notables comme l'introduction de quota pour les comités exécutifs des grandes entreprises, et l'obligation de publication des résultats à l'index de l'égalité professionnelle. Néanmoins, la proposition de loi n'apporte pas une réponse suffisante à la revalorisation des salaires et des conditions de travail des métiers à prédominance féminine. Sur ce point, les augmentations prévues dans le cadre du Ségur de la santé (une augmentation de 183€ net par mois et des revalorisations des grilles)³¹ ont permis la revalorisation salariale de certaines professions comme les infirmières et les aides-soignantes. Néanmoins, elle a été vi-

² Les entreprises plus petites devront progressivement publier des résultats similaires. Le score, allant de 1 à 100, est basé sur des indicateurs d'écarts de salaires entre femmes et hommes à poste comparable (40 points), de répartition des augmentations de salaires entre femmes et hommes (20 points), de répartition des promotions entre femmes et hommes (15 points), de promotion post congés maternités (15 points) et de part des femmes parmi les plus hautes rémunérations (10 points). Les entreprises obtenant un score inférieur à 75 pendant 3 années consécutives seront sanctionnées.

vement critiquée par les syndicats jugeant ces augmentations insuffisantes et ne concernant pas l'ensemble des personnels du secteur du soin.

Enfin, lors de l'examen au Parlement du premier plan de relance de la France, de nombreux collectifs féministes avaient porté l'instauration d'« éga-conditionnalités » aux aides publiques. Le Haut conseil pour l'égalité (HCE) avait proposé l'« éga-conditionnalité comme moteur de sortie de crise »³². Ces conditionnalités permettraient d'une part d'investir dans des secteurs et entreprises capables de corriger les inégalités entre les femmes et les hommes, mais également d'influencer les acteurs économiques vers une plus grande prise en compte de l'égalité. Le gouvernement a refusé de reprendre à son compte ces demandes. Alors que les femmes ont été particulièrement impactées par la crise, un rapport récent de la Fondation des femmes démontre que sur les 35 milliards du plan de relance de la France, 7 milliards seulement étaient dédiés à des emplois considérés comme féminin³³.

Recommandations d'Oxfam

La pandémie du Covid19 a exacerbé les inégalités économiques préexistantes. Pour éviter les reculs en matière d'égalité professionnelle la France doit :

- **Introduire des éga-conditionnalités** dans les plans de relance pour conditionner l'attribution des fonds publics au respect de règles paritaires ou d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **Revaloriser les salaires et les conditions de travail des métiers à prédominance féminine**, plus précaires et injustement rémunérés : métier du soin, aide à la personne, assistante maternelle, commerce alimentaire, métiers de l'entretien. Cette revalorisation passe par l'augmentation des salaires de ces métiers dits féminins, la régulation du recours aux contrats précaires et l'investissement dans la formation professionnelle à destination des femmes.
- **S'attaquer au « plafond de verre »** pour que plus de femmes accèdent aux postes de décision, notamment via des mesures telles que les quotas dans les organes de direction des entreprises.

ADOPTER UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RESOLUMENT FEMINISTE.

Les droits des femmes : un combat universel

Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est un combat universel. Selon l'indice mesurant les inégalités femmes-hommes dans les institutions sociales, les inégalités entre les femmes et les hommes sont particulièrement criantes dans les pays les plus pauvres, notamment sur le continent africain³⁴. Les femmes sont les premières victimes de la faiblesse des services publics tels que la santé et l'éducation. Malgré des progrès notables, à l'échelle mondiale : **435 millions de femmes vivent avec moins de 1,90\$ par jour, 810 femmes meurent chaque**

jour de causes évitables liées à la grossesse³⁵, 129 millions de jeunes filles sont déscolarisées³⁶, 650 millions sont mariées de force avant leur majorité³⁷, la quasi-totalité de ces femmes vivent dans un pays en développement.

Les femmes représentent la majorité de la main d'œuvre du secteur informel et agricole. Elles sont faiblement couvertes par des mécanismes de protection sociale et sont ainsi vulnérables aux aléas de la vie et aux chocs économiques et climatiques. Les femmes représentent jusqu'à la moitié des productrices alimentaires dans les pays en développement et plus de la moitié de la main d'œuvre agricole mondiale. Pourtant, alors qu'elles jouent un rôle crucial dans l'agriculture et nourrissent des centaines de millions de personnes à travers le monde, elles sont les premières à souffrir de l'insécurité alimentaire. Les femmes mangent généralement en dernier, moins et moins bien, en particulier lorsque les conditions de vie du ménage se dégradent. Elles occupent souvent les emplois les moins rémunérés et les moins protégés socialement, et n'ont qu'un accès restreint aux ressources telles que les crédits. Moins de 13% d'entre elles possèdent leur propre terre³⁸.

« Dans les communautés, les droits à la terre ne sont pas donnés aux femmes, ils sont reconnus seulement pour les hommes. Or, avec l'impact du réchauffement climatique et les dégâts sur la biodiversité, les hommes ont quitté les communautés pour immigrer dans des villes. Les femmes qui sont laissées-là n'ont pas accès à une terre équitable fertile pour qu'elles puissent cultiver et nourrir leurs enfants, donc elles sont plus vulnérables. S'il n'y a pas assez de ressources, c'est elles qui marchent des kilomètres et des kilomètres pour trouver de l'eau et du bois de chauffe. Dans les pays dirigés par des femmes, ils ont les meilleures politiques environnementales.

Elles écoutent les femmes et protègent toute la nation derrière. »

Hindou Oumarou Ibrahim, militante tchadienne, mobilisée pour la protection de l'environnement et la promotion des droits humains ainsi que des droits des peuples autochtones

En un an seulement, 47 millions de femmes ont basculé sous le seuil d'extrême pauvreté à cause de la pandémie, en majorité des travailleuses pauvres du secteur informel.

L'aggravation des droits des femmes dans les pays en développement à cause de la pandémie du Covid19

En 2015, les Etats du monde entier ont adopté les Objectifs du développement durable (ODD), feuille de route mondiale pour notamment éradiquer l'extrême pauvreté (ODD 1) et parvenir à l'égalité entre les sexes (ODD5)³⁹. Avant même la pandémie du Covid19, les pays en développement étaient en mauvaise voie pour atteindre ces objectifs. La pandémie du coronavirus a exacerbé les inégalités partout dans le monde. Les femmes des pays en développement, en particulier les femmes du secteur informel représentant la grande majorité de la main d'œuvre, en payent le prix fort. Plus vulnérables aux chocs et moins protégées, elles ont été très impactées par l'arrêt brutal de l'économie et les mesures de confinement. Lors des premiers mois de la pandémie du Covid19, les travailleuses de secteur informel en Afrique subsaharienne ont perdu plus de 80% de leur revenu⁴⁰. **En un an seulement, 47 millions de femmes ont basculé sous le seuil d'extrême pauvreté⁴¹ à cause de la pandémie**, en majorité des travailleuses pauvres du secteur informel. Selon

ONU Femmes, alors que le taux d'extrême pauvreté devait baisser d'ici 2030, il va finalement augmenter impactant plus fortement les femmes. Les projections montrent que l'écart de pauvreté entre les femmes et les hommes va se creuser dans les dix prochaines années, en particulier pour la tranche d'âge 25-34 ans. **Autrement dit, sans actions urgentes, il y aura plus de pauvres en 2030 qu'en 2020 à cause de la pandémie du Covid19, la majorité de ces pauvres seront des femmes.**

Des financements de l'aide internationale insuffisants

Les financements de la solidarité internationale fournie par les Etats, l'aide publique au développement (APD), sont un levier important pour financer les politiques de réduction des inégalités dans les pays les plus pauvres. L'APD peut jouer un rôle majeur pour soutenir les politiques en faveur de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes et soutenir les mouvements féministes des pays en développement.

Les marqueurs genre de l'OCDE

L'OCDE assure le suivi de l'aide en faveur de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes à l'aide du marqueur genre du Comité d'aide au développement (CAD).

Cet outil statistique est conçu pour montrer dans quelle mesure l'égalité femmes-hommes constitue un objectif des projets d'aide. Les marqueurs sont basés sur un système de notation à trois points :

- le marqueur 2 dit « principal » signifie que l'égalité femmes-hommes est l'objectif principal du projet et qu'elle est fondamentale de sa conception et des résultats escomptés.
- Le marqueur 1 dit « significatif » signifie que l'égalité femmes-hommes est un objectif important et délibéré, mais qu'elle n'est pas la principale raison d'entreprendre le projet.
- le marqueur 0 signifie que le programme a été passé au crible à l'aune du marqueur de genre, mais qu'il n'intègre pas la réduction des inégalités.

Les membres du CAD intègrent le marqueur de politique d'égalité homme-femme lorsqu'ils communiquent chaque année leur rapport d'activités d'aides au CAD. Ces marqueurs permettent donc de suivre si les politiques de développement des bailleurs intègrent le genre (marqueur 1), si elles sont dédiées spécifiquement à la réduction des inégalités (marqueur 2) ou si elles sont « aveugles au genre ».

Les financements d'APD dédiés à l'égalité femmes-hommes ont plus que doublé ces dix dernières années. Néanmoins l'égalité femmes-hommes n'est pas suffisamment intégrée dans les financements⁴², plus de 55% de l'aide internationale est « aveugle au genre », et seulement 5% de l'aide cible spécifiquement l'avancée des droits des femmes. Selon les données les plus récentes de l'OCDE, les organisations de défense des droits des femmes bénéficient d'une part infime de l'aide avec 690 millions de dollars en 2019⁴³, soit moins de 0,6% de l'aide internationale. La lutte contre les violences basée sur le genre représente également une

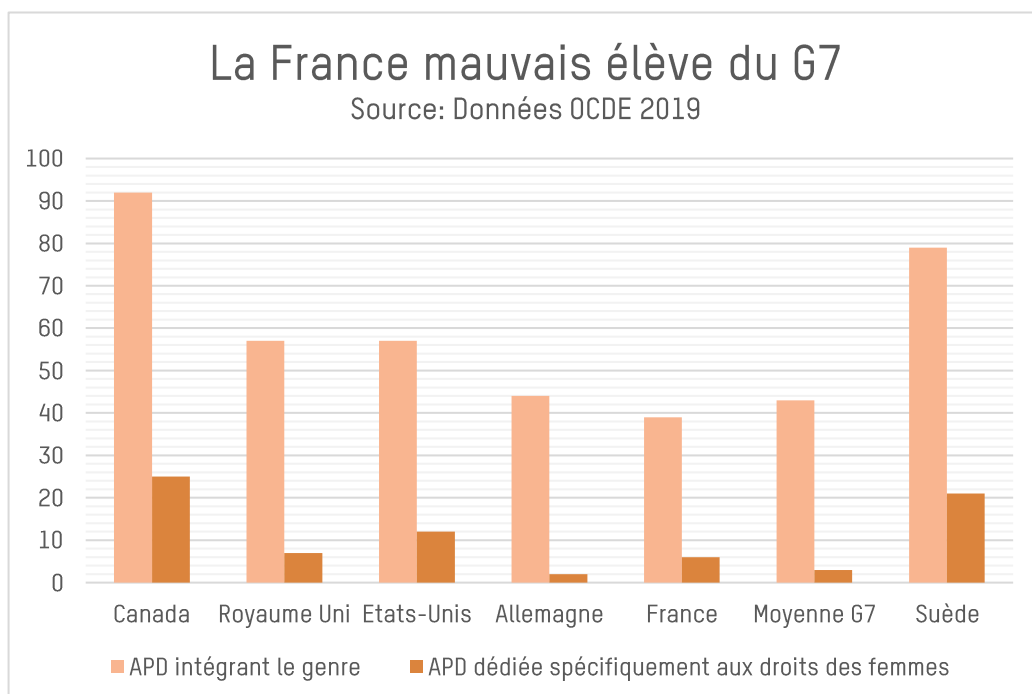
En 2019, plus de 55% de l'aide internationale était « aveugle au genre », et seulement 5% de l'aide ciblait spécifiquement l'avancée des droits des femmes

part trop faible de l'aide internationale avec seulement 541 millions de dollars en 2019, dont seulement 138 millions via les organisations de la société civile.

Le retard de la France en matière d'intégration de l'égalité femmes-hommes dans sa politique de solidarité internationale

La France a indiqué vouloir faire de l'égalité femmes-hommes une priorité de sa politique de développement. A la tribune des Nations Unies, le Président Emmanuel Macron avait appelé à faire de l'égalité femmes-hommes une « *grande cause mondiale* »⁴⁴. En 2019, la France a même adopté une « diplomatie féministe »⁴⁵. Néanmoins, un décalage important subsiste entre les discours dans les enceintes internationales et la réalité des financements français. Depuis 2013, la France s'était engagée à intégrer le genre dans au moins 50% de sa politique de développement. Depuis, elle a repoussé à diverses reprises cet engagement sans jamais l'atteindre. Selon les données les plus récentes de l'OCDE, en 2019 **la France intégrait l'égalité femmes-hommes dans seulement 39% de son aide**, la plaçant loin derrière des pays comme le Canada et la Suède ayant également adopté une politique étrangère féministe. Alors que la région du Sahel fait partie des régions du monde enregistrant les résultats les plus alarmants en matière d'accès aux droits des femmes et des filles, la France n'intègre l'égalité femmes-hommes que dans 44% de son aide dans la région, avec seulement 10% de l'aide ciblant spécifiquement les droits des femmes⁴⁶.

En 2019, la France intégrait l'égalité femmes-hommes dans seulement 39% de son aide.



Lors de l'examen de la future loi d'orientation et de programmation de l'aide au développement française, des parlementaires de tous bords se sont mobilisés pour renforcer les objectifs de la France en matière d'aide genrée. **Malgré l'opposition du gouvernement, les parlementaires ont réussi à intégrer un objectif de 75% de l'aide intégrant l'égalité femmes-hommes d'ici 2025.** Cet objectif est en deçà des demandes de

la société civile qui avait demandé à la France de s'aligner avec les objectifs de l'Union Européenne d'intégrer le genre dans au moins 85% de son aide au développement. Ces objectifs d'intégration sont un levier pour pousser la France à systématiser l'intégration de la dimension genre dans l'ensemble de ces financements.

Malgré une intégration en deçà d'une « diplomatie féministe », la France a fait des progrès récents en matière d'intégration de l'égalité femmes-hommes. L'Agence française de développement (AFD) a fait de l'égalité une priorité de sa nouvelle stratégie⁴⁷ et l'intègre comme un critère essentiel dans l'élaboration de ses projets⁴⁸. En 2019, dans le cadre de la présidence française du G7, la France a lancé un fonds de soutien aux mouvements féministes des pays du Sud à hauteur de 120 millions d'euros qui devrait être renouvelé. Néanmoins **la France et l'AFD, opérateur principal de l'aide française, doivent aller plus loin et se fixer l'objectif d'une aide « 100% féministe ».**

Les français soutiennent cette priorisation des droits des femmes dans la politique de développement française. Selon un sondage de Focus 2030, près de la moitié des français estimaient qu'on ne pouvait pas lutter contre l'extrême pauvreté sans réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, et 60% des français étaient favorables de faire de l'égalité femmes-hommes une priorité des politiques de développement⁴⁹.

Recommandations d'Oxfam

L'aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes est universelle, les femmes des pays les plus pauvres en paieront un lourd tribut. Dans le cadre d'un plan de relance féministe, la France doit faire de sa politique de développement un levier majeur de réduction des inégalités à l'échelle mondiale :

- **Adopter une politique de développement féministe**, en intégrant l'égalité femmes-hommes dans au moins 85% de son aide d'ici 2025.
- **Sanctuariser les financements dédiés aux mouvements féministes** des pays en développement. Ces financements doivent être adaptés aux besoins de ces actrices, même les plus petites structures.
- **Prioriser les secteurs qui ont un fort impact dans la réduction des inégalités** tels que la santé, l'éducation, la protection sociale, l'agriculture paysanne et l'adaptation au changement climatique. La France doit également promouvoir les projets de développement qui déchargent les femmes du travail domestique non-rémunéré.

APPLIQUER LA BUDGETISATION FÉMINISTE AUX PLANS DE RELANCE

Les femmes grandes oubliées des plans de réponse à la crise du Covid19

Alors que les femmes ont été particulièrement impactées par la crise du Covid19, elles n'ont pas été au cœur des mesures prises par les Etats

durant les premiers mois de la crise. Selon Onu Femmes, **en septembre 2020, seul un pays sur huit à travers le monde avait mis en place des mesures visant à atténuer l'incidence économique et sociale de la crise sur les femmes et les filles**⁵⁰. 20% des pays analysés, soit 42 pays, étaient totalement dépourvus de mesures soucieuses de l'égalité des sexes. L'agence des Nations Unies a élaboré un outil de suivi des mesures prises par les Etats pour atténuer l'impact négatif de la crise sur les droits des femmes⁵¹. A ce jour, sur l'ensemble des mesures prises par les Etats en réponse à la crise, 60% d'entre elles sont « aveugles au genre ». Des pays ont pris des mesures allant dans le bon sens : l'Argentine a augmenté les allocations familiales mensuelles ; des pays comme le Togo, la Géorgie et le Maroc ont effectué des transferts en espèces ou des subventions aux femmes entrepreneurs et aux commerçantes informelles⁵².

Le Canada est le seul Etat à avoir récemment annoncé un plan de relance féministe. Reconnaissant une « récession au féminin » le gouvernement de Justin Trudeau a choisi de faire des droits des femmes une priorité de son plan de relance post-pandémie⁵³. L'une des réformes phares de ce plan est un plan massif d'investissement dans un système public de garde d'enfants, jusque-là très faible au Canada.

En France, des mesures ont été prises pour éviter la catastrophe sociale, telles que les mesures de chômage partiel, ou des mesures spécifiques sur les violences conjugales. Néanmoins, ces mesures ne sont pas suffisantes pour répondre à la crise des droits des femmes annoncée. Comme l'a expliqué la Fondation des Femmes, **malgré les demandes des organisations et institutions en charge de l'égalité, le gouvernement français a refusé de mettre en place une analyse « de genre » et un suivi des politiques budgétaires et de leur impact sur les femmes**. Seulement 20% du plan de relance français été dédiés au soutien à des emplois considérés comme « *féminin* ». Pour la Fondation des femmes « *cette mise à l'écart des femmes dans les plans de relance pourrait ainsi se traduire par une aggravation durable de la place des femmes sur le marché de l'emploi* »⁵⁴.

Mesurer l'impact des politiques publiques et de la fiscalité sur les femmes

Evaluer l'impact sur la réduction des inégalités devrait être un prérequis fondamental des politiques publiques. La budgétisation sensible au genre (ou *gender budgeting* en anglais) vise à intégrer la perspective de genre dans tout le cycle budgétaire pour analyser l'impact différencié des dépenses et des recettes des budgets publics sur les femmes et les hommes⁵⁵.

Ainsi, intégrer une démarche de budgétisation genrée consiste à se demander si la collecte (impôts, taxes, paiement du service etc.) et la distribution des ressources financières (subventions aux associations, investissements dans des équipements, fonctionnement des services etc.) renforcent ou diminuent les inégalités entre les femmes et les hommes. En fonction de l'évaluation de cet impact, les pouvoirs publics peuvent proposer des ajustements et des modifications budgétaires pour mieux garantir l'égalité.

Comme le montre le Centre Hubertine Auclert⁵⁶, un budget illustre des priorités sociales, économiques, sportives, culturelles, et des projets à

court, moyen et long terme dans ces domaines. Adopter une budgétisation genrée – ou budgétisation féministe peut permettre de faire avancer significativement l'égalité. Aucune politique n'est neutre. Une évaluation plus approfondie d'impact sur la correction des inégalités permettra de mettre en œuvre les politiques publiques les plus à même de faire avancer les droits des femmes. Réforme du système des retraites ou de l'assurance chômage, construction d'équipements sportifs, réduction des passoires thermiques : toutes politiques, à l'échelle nationale ou locale, peut impacter différemment les femmes et les hommes et aggraver les inégalités.

Plusieurs collectivités ont annoncé vouloir adopter des « budgets genrés », telles que les villes de Lyon, Rennes et Montreuil. Audrey Hénoque, première adjointe de la ville de Lyon expliquait lors du lancement de cette initiative que « *nous regarderons quelles dépenses sont neutres, par exemple l'entretien de la mairie, faisant en sorte qu'elles soient le moins nombreuses possibles. Nous regarderons ensuite quelles dépenses sont faites pour rétablir l'égalité femmes-hommes : elles sont rares, il s'agit par exemple de la création d'un centre de soutien aux femmes victimes de violences conjugales. Enfin, le reste du budget est censé être "genrable", donc il faudra analyser si les usagers de l'équipement ou du service sont plutôt des hommes ou des femmes. Ce diagnostic nous permettra de savoir d'où nous partons, de constater les déséquilibres entre les hommes et les femmes dans notre politique publique* »⁵⁷.

Les modalités de collecte de l'impôt peuvent également avoir un effet néfaste sur la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Du fait des inégalités économiques préexistantes, les femmes ne vont pas bénéficier de la même manière des politiques récentes de baisse de la fiscalité. La fiscalité du capital pèse plus lourdement sur les femmes que sur les hommes. Depuis 2012, la part des impôts sur les revenus du capital n'a cessé de diminuer dans l'UE⁵⁸, principalement en raison du passage à des impôts forfaitaires (flat tax) sur les intérêts, les dividendes et les plus-values. En 2010, le patrimoine des hommes excédait celui des femmes de 15 % en moyenne, et de 37 % lorsqu'il s'agissait d'actifs financiers⁵⁹. Pour cette raison, le revenu des femmes repose davantage sur le travail et moins sur le capital et les bénéfices des sociétés. **La sous-imposition du capital augmente donc la charge fiscale des femmes et accroît les inégalités de patrimoine.** À cela nous pouvons également ajouter la transformation en 2017 de l'ISF en IFI qui exempte les actifs financiers de l'impôt sur la fortune. Le patrimoine des femmes, qui est surtout constitué de biens immobiliers, et alors taxé plus fortement que celui des hommes, qui est davantage tourné vers les actifs financiers.

De la même manière, les impôts basés sur la consommation tels que la TVA sont des impôts injustes car ils taxent de la même façon toutes les populations, indépendamment des ressources. Les femmes jouissant de manière générale de moins de ressources sont donc désavantagées. Les taux de TVA différenciés en fonction de la nature des produits peuvent également être défavorables aux femmes. Dans de nombreux pays, les produits hygiéniques féminins sont imposés comme des « produits de luxe », et non des « produits de première nécessité ». En France, la reconnaissance des produits hygiéniques féminins comme produits de première nécessité date de 2015 et a permis à ces produits d'être taxés au taux réduit de 5,5% depuis le 1^{er} janvier 2016. En suivant l'évolution des prix, le collectif Objectif Transition a pu montrer que 94% des 2800 produits hygiéniques suivis ont vu leur prix baisser de 12% en moyenne⁶⁰, ce

qui signifie que la réduction du taux de TVA a été intégralement répercuté sur le prix de ces produits.

Les chercheuses Céline Bessière et Sibylle Gollac, dans l'ouvrage « Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités »⁶¹ ont démontré que malgré l'évolution du droit les inégalités persistaient dans la transmission du capital au sein des familles. Il existe toujours des stratégies familiales mises en œuvre pour favoriser la transmission vers les hommes de certains biens, en particulier des biens professionnels. Les indépendants ont tendance à transmettre davantage leur patrimoine professionnel à leurs héritiers masculins. Déjà que certaines familles préfèrent transmettre davantage aux hommes qu'aux femmes, ces dons portent sur des biens spécifiques, soit sur le plan symbolique (maison de famille), soit sur le plan professionnel (entreprise familiale)⁶².

Enfin, les débats récents sur les aides aux adultes handicapés ont rappelé les effets néfastes que pouvaient entraîner la conjugalisation des impôts et des prestations sociales. Conçue dans l'après-guerre cette conjugalisation devait permettre des avantages fiscaux aux familles, dans un contexte où les couples mariés mono-actifs, avec l'homme qui travaille et la femme qui effectue le travail domestique et familial, était le modèle familial qui dominait. Selon une étude de l'INSEE⁶³, la conjugalisation augmente de 5,9 points en moyenne le taux marginal d'imposition des soutiens secondaires, dont les trois quarts sont des femmes⁶⁴, ce qui dans l'économie d'un couple peut désinciter les femmes à augmenter leur revenu. En outre, contrairement au quotient familial, le quotient conjugal n'est pas plafonné. L'avantage fiscal étant d'autant plus important que le revenu du ménage est élevé et que l'asymétrie conjugale est forte.

Recommandations d'Oxfam

Les pouvoirs publics doivent mieux évaluer l'impact des politiques sur les réductions des inégalités entre les femmes et les hommes. Les femmes doivent donc être au cœur des futurs plans de relance, et ces derniers doivent introduire davantage de budgétisation genrée :

- **Evaluer l'impact différencié des mesures prises dans le cadre des différents plans de relance** sur la réduction des inégalités femmes-hommes et l'emploi des femmes et réallouer les mesures en fonction de cette évaluation.
- **Evaluer l'impact différencié entre les femmes et les hommes de la fiscalité et des modalités de versement des prestations sociales** et corriger les dispositions néfastes à l'émancipation économique des femmes.

Les femmes paient un lourd tribut de la pandémie du Covid19.

Partout dans le monde, leurs droits risquent de reculer à cause de la crise économique et sociale annoncée. Les dirigeants du monde, réunis lors du Forum génération égalité doivent s'engager à prendre des mesures de rattrapage et accélérer leurs efforts vers l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il ne peut y avoir de justice sociale sans réelle égalité entre les femmes et les hommes. **Les gouvernements doivent mettre en œuvre des plans de relance résolument féministes**, pour que la moitié de l'humanité n'ait pas à attendre plus de 130 années avant de connaître un monde égalitaire.

NOTES

- ¹ <https://www.weforum.org/reports/gender-gap-2020-report-100-years-pay-equality>
- ² <https://fr.weforum.org/press/2021/03/l-egalite-femmes-hommes-recule-dune-generation-a-cause-de-la-pandemie-selon-une-nouvelle-etude/>
- ³ <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/covid-19-la-perte-de-revenus-des-femmes-en-2020-equivaut-a-la-richesse-combinée-de-98-pays/>
- ⁴ <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2020/9/press-release-launch-of-covid-19-global-gender-response-tracker>
- ⁵ <https://fondationdesfemmes.org/covid-19-crise-relance-et-emploi-des-femmes-la-fondation-des-femmes-tire-la-sonnette-dalarme/>
- ⁶ <https://www.leparisien.fr/sentinelles/plan-de-relance-mais-ou-sont-les-femmes-28-03-2021-TFMDOWN7TZGEDAG6BYW6JU6PWQ.php>
- ⁷ https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/06/06/covid-9-le-canada-prone-un-plan-de-relance-feministe_6083096_3244.html
- ⁸ <https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-Oxfam-Inegalites-2020-COMPLET.pdf>
- ⁹ https://docs.gatesfoundation.org/documents/evidence_review_of_the_global_childcare_crisis_and_the_road_ahead_for_covid-19_recovery_and_resilience_english.pdf
- ¹⁰ <https://www.inegalites.fr/L-inegale-repartition-des-taches-domestiques-entre-les-femmes-et-les-hommes>
- ¹¹ https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/30322/cp_pop_et_soc_579_juillet2020_fr_web_vf.fr.pdf
- ¹² <https://www.bcg.com/fr-fr/press/19february2021-covid-19-crisis-turning-back-for-work-gender-parity>
- ¹³ <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2018-022R.pdf>
- ¹⁴ <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2021/OFCEpbrief88.pdf>
- ¹⁵ https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/32709%20-%20Cnaf%20Rapport%20Onape%20Accueil%20jeune%20enfant%202019_v9.pdf
- ¹⁶ <https://www.franceinter.fr/societe/creches-enfance-petite-hollande-augmentation>
- ¹⁷ <https://www.unicef-irc.org/reportcards/where-do-rich-countries-stand-on-childcare.html>
- ¹⁸ <https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2021/05/n68-notesIPP-mai2021.pdf>
- ¹⁹ <https://www.skema-bs.fr/Documents/faculte-recherche/ObservatoireSkemadela%20c3%a9minisationdes%20entreprises2021.pdf>
- ²⁰ https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/06/Rapport_Oxfam_Basic_CAC40_Juin2020.pdf
- ²¹ <https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-de-salaires-entre-les-femmes-et-les-hommes-etat-des-lieux>
- ²² <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/gender-equality-in-the-wake-of-covid-19-en.pdf?la=en&vs=5142>
- ²³ <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/covid-19-la-perte-de-revenus-des-femmes-en-2020-equivaut-a-la-richesse-combinée-de-98-pays/>
- ²⁴ <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/nouveau-rapport-sur-les-inegalites-dans-la-grande-distribution-a-lered-covid/>
- ²⁵ Idem
- ²⁶ <https://www.oxfamfrance.org/financement-du-developpement/covid-19-tirer-les-lecons-en-france-et-prevenir-la-crise-en-afrique/>
- ²⁷ <https://www.20minutes.fr/economie/2748911-20200327-face-coronavirus-redécouvrons-utilite-immense-metiers-invisibles-explique-sociologue-dominique-meda>
- ²⁸ https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2021/05/31/salaires-medias-sante-des-avancees-vers-l-egalite-hommes-femmes-stoppees-par-la-pandemie-de-covid-19_6082201_4355770.html
- ²⁹ Idem
- ³⁰ CGT (2019) Fiche pratique sur l'index d'égalité professionnelle <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/wp-content/uploads/2019/02/fiche-pratique-INDEX-e%CC%81galite%CC%81-salariale.pdf>
- ³¹ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp-secur_sante-revalorisation_carrieres.pdf
- ³² <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/l-ega-conditionnalite-comme-moteur-de-sortie-de-crise>
- ³³ <https://fondationdesfemmes.org/actualites/>
- ³⁴ <https://www.genderindex.org/countries-territories-2014/>
- ³⁵ <https://interactive.unwomen.org/multimedia/explainer/covid19/fr/index.html>
- ³⁶ <https://www.globalpartnership.org/fr/what-we-do/gender-equality>
- ³⁷ <https://data.unicef.org/topic/gender/overview/>
- ³⁸ <https://www.oxfamfrance.org/agriculture-et-securite-alimentaire/faim-dans-le-monde-causes-consequences-solutions/>

- ³⁹ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- ⁴⁰ <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/gender-equality-in-the-wake-of-covid-19-en.pdf?la=en&vs=5142>
- ⁴¹ Idem
- ⁴² <https://www.oecd.org/development/gender-development/Development-finance-for-gender-equality-2021.pdf>
- ⁴³ Idem
- ⁴⁴ <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/09/26/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-a-la-73e-assemblee-generale-des-nations-unies>
- ⁴⁵ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/actualites-et-evenements-sur-le-theme-des-droits-de-l-homme/actualites-2019-sur-le-theme-des-droits-de-l-homme/article/pour-une-diplomatie-feministe-tribune-conjointe-de-jean-yves-le-drian-et>
- ⁴⁶ Données 2019, base de données CRS de l'OCDE.
- ⁴⁷ <https://www.afd.fr/fr/ressources/lien-social-strategie-2021-2025>
- ⁴⁸ <https://www.afd.fr/fr/ressources/analyse-developpement-durable>
- ⁴⁹ <https://focus2030.org/Barometre-de-la-solidarite-internationale-no7>
- ⁵⁰ <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2020/9/press-release-launch-of-covid-19-global-gender-response-tracker>
- ⁵¹ <https://data.undp.org/gendertacker/>
- ⁵² <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2020/9/press-release-launch-of-covid-19-global-gender-response-tracker>
- ⁵³ https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/06/06/covid-9-le-canada-prone-un-plan-de-relance-feministe_6083096_3244.html
- ⁵⁴ <https://fondationdesfemmes.org/actualites/#:-:text=Sur%20les%2035%20milliards%20des.un%20risque%20r%C3%A9el%20et%20alarmant.&text=Cette%20%C3%A9tude%20tire%20la%20sonnette%20d'alarme>
- ⁵⁵ <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/guide-bsq-web.pdf>
- ⁵⁶ <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/la-budgetisation-sensible-au-genre-guide-pratique>
- ⁵⁷ <https://www.lci.fr/politique/lyon-va-adopter-un-budget-genre-en-quoi-consiste-cette-premiere-en-france-2180407.html>
- ⁵⁸ A. Gunnarsson, U. Spangenberg, 'Gender Equality and Taxation Policies in the EU', 05/2019
- ⁵⁹ INSEE, 'Quels facteurs pour expliquer les écarts de patrimoine entre hommes et femmes en France', 2014
- ⁶⁰ <https://www.objectiftransition.fr/la-taxe-tampon-a-montre-son-efficacite/>
- ⁶¹ Céline Bessière, Sibylle Gollac, Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités, Paris, La Découverte, coll. « L'envers des faits », 2020, 326 p., ISBN : 9782348044380
- ⁶² <https://journals.openedition.org/lectures/42141>
- ⁶³ INSEE, 'L'imposition conjointe des couples mariés et pacsés organise une redistribution en direction des couples les plus aisés, dont les effets ont augmenté entre 2012 et 2017', 2019
- ⁶⁴ INSEE, 'Écarts de salaire au sein des couples', 03/2014



OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org.

www.oxfamfrance.org



OXFAM